

CSE 29 – L'évaluation

L'évaluation consiste en une prise d'informations sur les performances ou les comportements des élèves qui sont ensuite rapportés à des objectifs à atteindre ou à des normes. C'est la **mesure des acquis d'un élève à l'aide de critères déterminés**.

En amont, l'évaluation implique un choix de démarche et/ou d'instruments de mesure.

En aval, elle fait l'objet d'une interprétation des informations recueillies et peut être accompagnée d'une prise de décision.

Les résultats et analyse sont communiqués aux acteurs concernés -> l'évaluation n'est pas une fin mais un **outil pédagogique** qui possède plusieurs fonctions :

- **Fonction institutionnelle** : certifier le niveau d'un élève (il a eu combien ?) et effectuer des comparaisons (et les autres ils ont eu combien ?),
- **Fonction sociale** : pour informer les parents, et conserver une liaison parents-enseignant avec le LSU (livret scolaire unique, qui d'ailleurs accompagne l'enfant en cas de changement d'école),
- **Fonction pédagogique et didactique** : elle permet au PE de vérifier le niveau et les connaissances, et de vérifier si les choix pédagogiques du PE sont bons et qu'ils les orientent si besoin. Cela permet aussi de cibler la remédiation, d'aider les élèves à savoir ce qui est acquis et ce qu'il reste à acquérir, d'apprécier les progrès.

Il y a plusieurs types d'évaluation :

- **Evaluation diagnostique** : en début de séquence, elle détermine les connaissances préalables des élèves (avant de commencer, où est-ce qu'on est ? Qu'est-ce que vous savez déjà ?),
- **Evaluation sommative** : située en fin de séquence, elle fait le bilan des acquis au cours d'un contrôle de connaissances (possibilité de notation chiffrée). L'erreur est sanctionnée : stress, pression pour les élèves.
- **Evaluation critériée** : aussi en fin de séquence, mais elle est focalisée sur un point précis. On fixe des indicateurs qui servent de repères pour l'évaluation. Cela nécessite des outils valides et reproductibles.
- **Evaluation formative** : elle peut être située tout au long de la séquence. Elle est basée sur différents éléments (entretien, exercices, portfolio des productions faites tout au long de la séquence). Elle ne sanctionne pas. Elle fait de l'erreur une étape formative et positive, et permet à l'élève d'identifier lui-même les critères sur lesquels reposent cette évaluation. On privilégie l'évaluation formative dans les méthodes d'enseignement dites « actives ». Elle favorise la pédagogie différenciée.
- **Evaluation formatrice** : située tout au long de la séquence. Elle dégage les étapes à franchir pour atteindre l'objectif final de la séquence (les critères de réalisation) et les caractéristiques du produit attendu (critères de réussite). C'est de l'auto-régulation et de l'auto-évaluation (élève fait son évaluation lui-même).

Les enseignants sont amenés à **adapter les évaluations pour certains élèves**. Ex :

- Elèves sourds et malentendants, si l'exercice nécessite lecture à haute voix par l'enseignant, on respecte le mode de communication choisit dans le PPS de l'élève, comme la LSF (langue des signes françaises) avec ou sans le LPC (langage parlé complété).

- Elèves malvoyants : adapter la taille des caractères (ex : police 22 sur l'ordinateur),
- Elèves dyslexiques : temps supplémentaire, aide d'un adulte pour relire les consignes,
- Elèves dyspraxiques : prévoir de faire taper les réponses sur clavier, ou par dictée à l'adulte.

1) Pour l'évaluation en élémentaire

Depuis fin 2016 est accessible en ligne le **LSU** (livret scolaire unique numérique) pour l'école et le collège qui couvre l'ensemble de la scolarité obligatoire (avant loi institution à 3 ans : *regarder su maintenant LSU en cycle 1 ?*). C'est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Suivant les recommandations de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, le LSU comprend une application nationale de saisie des bilans communes aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, pour le public et le privé.

Pour chaque cycle, le LSU comporte :

- Les **bilans périodiques du cycle en cours** : à la fin de chaque période, un bilan détaille au recto le niveau des élèves par matière et au verso les appréciations générales et les projets qui ont été menés. Le **bilan périodique** à l'école concerne les principaux éléments sur lesquels l'enfant est évalué, plus ce qu'ont montré les évaluations, mais pas de note ! Le PE situe l'élève dans chaque matière sur des objectifs d'apprentissage : non atteint, partiellement atteint, atteint, dépassé. Les bilans périodiques font état des acquis et progrès des élèves par discipline avec mention des principaux éléments du programme travaillés, des parcours éducatifs et des éventuelles modalités spécifiques d'accompagnement mises en place.
- Les **bilans de fin des cycles précédents**,
- Les **attestations déjà obtenues** (ASSR niveaux 1 et 2, ASSN (attestation scolaire du savoir nager), PSC1 etc).

Le modèle national du LSU est construit sur un format identique du CP à la 3^{ème}.

A la **fin de chaque cycle** (2, 3 et 4), une fiche dresse un bilan global sur 8 composantes du socle avec un indicateur : maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante, très bonne.

La loi de 2013 (de refondation) précise « les notes ne sont supprimées ni en primaire, ni au collège. La liberté est laissée aux équipes enseignants, ainsi le tiers d'enseignants utilisant encore les notes en primaire pourront poursuivre les exercices notés ».

On a des **limites à la notation chiffrée** (évaluer avec des notes) :

- Trop d'écart de notation entre deux correcteurs différents,
- Engendre du stress et du découragement,
- Intentions pédagogiques : variable -> notes peuvent s'orienter en fonction de si on souhaite encourager ou avertir les élèves,
- Effet de source : la notation est faussée si l'enseignant connaît déjà le niveau de l'élève (ex : élève en difficultés -> partir avec un a priori comme quoi sa copie sera mauvaise),
- Effet d'encrage : la notation est faussée en fonction du devoir précédent,
- Effet d'ordre : les premières copies du paquet corrigé ne seront pas notées de la même manière que les dernières.

On peut évaluer par **compétences** au lieu d'utiliser les notes. L'évaluation porte alors sur la maîtrise des compétences :

- L'enseignant explique clairement aux élèves quelles sont les compétences travaillées, quoi faire pour les maîtriser, quel est l'objectif de ce travail,

- C'est de l'évaluation dite « **positive** », qui dédramatise l'évaluation et donne du sens aux apprentissages,
- Permet de développer l'entraide avec les travaux de groupe, l'autonomie avec la co-évaluation (évaluer un camarade) et l'auto-évaluation (je m'évalue),
- La notion d'échec peut s'oublier,
- Une compétence qui n'est pas acquise peut être travaillée pour être validée plus tard,
- Ce système implique davantage les parents qui savent quelle compétence précise travailler avec leurs enfants, si jamais ils veulent les aider.

2) L'évaluation en maternelle

La loi de 2013 a réaffirmé la place fondamentale de l'école maternelle pour engager la réussite de tous les élèves avec le cycle 1 qui est baptisé le « cycle des apprentissages premiers ».

Pour évaluer les élèves, 2 outils se complètent pour suivre les apprentissages et communiquer autour des progrès des élèves. Les informations sont transmises aux parents et aux enseignants de l'école élémentaire en fin de GS, pour assurer la continuité entre la maternelle et l'élémentaire.

Outils d'évaluation :

- **Carnet de suivi des apprentissages** : une évaluation régulière et bienveillante nécessite des modalités définies en conseil de cycle. Le PE remplit souvent ce livret et il est transmis régulièrement aux parents (au moins 2 fois par an). Ce carnet suit l'élève en cas de changement d'école et sa forme est laissée au choix du PE. Selon les programmes de 2015, ce carnet de suivi des apprentissages n'est pas un simple livret de compétences. C'est aussi :
 - o Un outil de régulation dynamique et positif pour l'activité professionnelle des PE,
 - o Permet l'observation, l'attention, l'interprétation des élèves dans leur activité des jours,
 - o Mise en valeur des progrès, des essais, des réussites (seul ou avec l'aide du PE ou d'un camarade) par des photos, des commentaires, des dessins, des enregistrements.

Il faut penser des critères observables avec des indicateurs donner par l'EN et en garder des traces. Il faut tenir compte des différences de maturité. Informer les parents des attentes, des démarches, des modalités d'évaluation (ex : convenir d'un code particulier pour les parents qui ne savent pas lire). La bienveillance est de mise en maternelle pour associer les élèves à leur évaluation, pour qu'ils en tirent parti. L'évaluation n'est pas un élément de prédiction ni de sélection précoce !

- **Synthèse des acquis de fin de cycle** : renseignée par les PE en cycle 1, en conseil de cycle. Elle est transmise aux enseignants de l'élémentaire en fin de GS et aux parents (pour les informer et les rassurer si besoin). Elle est basée sur un document national, elle doit être rempli sur la base des observations notées dans le carnet de suivi. Elle est brève, elle mentionne ce que l'élève sait faire. Le remplissage de ce document ne donne pas lieu à une passation d'épreuve formelle en fin de maternelle : on se base sur tout ce qui a été fait en maternelle et pendant l'année.